

2018

Rapport annuel d'activité

sur le prix et la qualité
du service public
d'élimination des déchets



Sommaire



Le SYDOM Aveyron.....6

- 1- Une compétence, un territoire..... 6
- 2- Une organisation et des emplois..... 7

Les indicateurs techniques.....8

- 1- Les déchets transportés..... 8
- 2- La collecte sélective.....10
- 3- Les produits conditionnés.....11
- 4- Les déchets enfouis.....12
- 5- L'ISDND de Solozard.....13
- 6- Le Bioréacteur de TRIFYL.....14
- 7- Les déchets verts.....15

Les indicateurs financiers.....16

- 1- Le budget du SYDOM.....16
- 2- Les modalités de financement.....16
- 3- Le prix du traitement des déchets en Aveyron...18
- 4- Une politique tarifaire rigoureuse.....18
- 5- Les soutiens financiers.....19
- 6- Produits des droits d'accès aux centres de traitement.....20
- 7- Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises sous contrat.....20

Les indicateurs environnementaux.....21

- 1- Diminuer la quantité de déchets ménagers produits..... 21
- 2- Diminuer la quantité de déchets enfouis.....22
- 3- Développer la valorisation énergétique des déchets ne pouvant être recyclés en l'état.....23
- 4- Augmenter les quantités de déchets valorisés...23
- 5- Etendre progressivement les consignes de tri à l'ensemble des emballages plastique.....25

Un contrat départemental pour les Déchets d'Éléments d'Ameublement.....26

- 1- Un contrat, plus d'efficacité.....26
- 2- Le soutien aux collectivités.....27

Renforcer la communication.....28

- 1- La campagne de communication 2018.....28
- 2- La sensibilisation en milieu scolaire.....28
- 3- Les visites gratuites et ouvertes à tous des équipements de traitement et de valorisation.....29
- 4- La visite des installations par les élus.....30
- 5- Les formations destinées aux gardiens de déchèteries..... 30

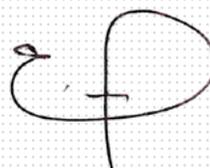
ÉDITORIAL

L'année 2018 a été marquée par une volonté politique forte avec des décisions structurantes pour l'avenir du SYDOM et pour le territoire, en matière de déchets.

Ainsi, à l'unanimité des membres élus du Comité Syndical, il a été décidé la réalisation de deux équipements majeurs : une unité de traitement et de valorisation des déchets ménagers assimilés et la modernisation et l'extension du centre de tri de Millau. La mise en œuvre de ces équipements permettra aux habitants du département de bénéficier d'outils modernes, adaptés aux besoins et répondant aux enjeux réglementaires portés par la loi de transition énergétique pour la croissance verte. J'ai en effet souhaité que le SYDOM continue à œuvrer pour faire évoluer la gestion des déchets ménagers et construire le service public de traitement de demain en termes d'offres, de mutualisation, de continuité intercommunale, d'adaptabilité et d'évolutivité, et toujours dans un souci d'optimisation financière. Le sujet des déchets est toujours complexe mais j'ai eu la grande satisfaction de constater que le travail engagé cette année a permis de fédérer le SYDOM et ses adhérents à compétence collecte autour d'un projet commun, celui de l'extension des consignes de tri au seul bénéfice des usagers. En effet, l'étude territoriale menée en 2018 avait la particularité de porter non seulement sur les « outils de tri » mais aussi sur toutes les fonctions « Pré collecte, collecte et transport » et a impliqué un travail collaboratif conséquent permettant de retenir le meilleur scénario à l'échelle de notre territoire.

Avec le concours des vice-présidents toujours engagés à mes côtés et l'ensemble des élus du SYDOM, je vais m'attacher à mener à bien ces grands projets et à donner une lisibilité à moyen et long terme.

Patrice Couronne
Président du SYDOM



2018

LES FAITS MARQUANTS

1^{er} Janvier

Renouvellement du contrat d'exploitation du Centre de Valorisation Millau Lévézou attribué à la société VEOLIA.



1^{er} Octobre

Arrivée de Sandrine HOARAU en tant que nouvelle Directrice Générale des Services du SYDOM suite au départ en retraite de Didier GAFFARD.

1^{er} Novembre

Fin du déploiement des bennes Eco-Mobilier sur 18 déchetteries aveyronnaises.

JANVIER

AVRIL

OCTOBRE

NOVEMBRE



26 Avril

Renouvellement de la certification ISO 14001 de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de Solozard.



19 Décembre Comité Syndical

- Validation du passage à l'extension des consignes de tri à tous les plastiques pour l'année 2021.
- Validation de la construction d'un centre de tri départemental à Millau.
- Validation du principe de mise en œuvre d'une DSP pour une solution aveyronnaise de valorisation et de traitement des DMA.
- Nouvelle politique tarifaire applicable au 01/01/2019 sur le principe d'une péréquation totale sur la base d'une facturation à la tonnes pour les ordures ménagères et la collecte sélective.

6 Décembre

Présentation des résultats de l'étude territoriale de la fonction tri des emballages ménagers et des papiers.



DÉCEMBRE



Décembre

Lancement de la campagne de communication "Trions plus, Trions plus fort" avec la création d'un **monstre glouton** incitant à trier d'avantage nos déchets d'emballages recyclables.

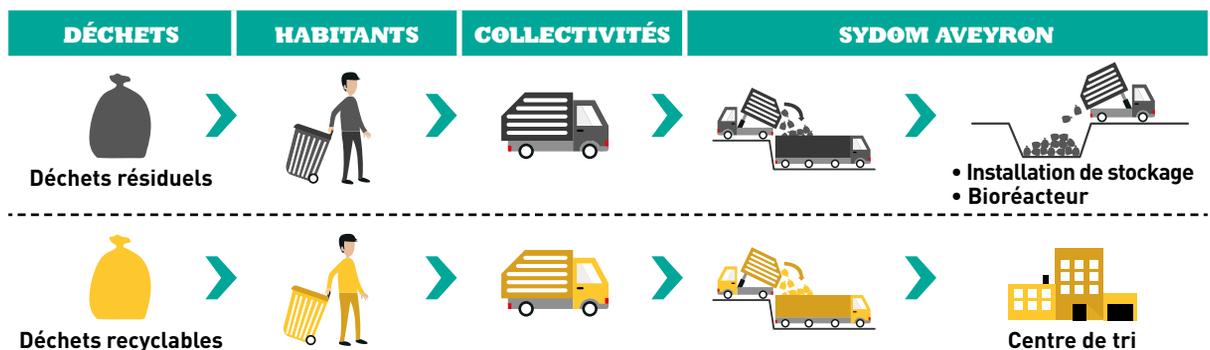
31 Décembre

Fermeture de l'Installation de Stockage des Déchets non Dangereux de Solozard à Villefranche-de-Rouergue



1-UNE COMPÉTENCE, UN TERRITOIRE

Organisme incontournable dans la gestion des déchets, le Syndicat Départemental des Ordures Ménagères de l'Aveyron (SYDOM) intervient après la collecte des déchets assurée par les collectivités de proximité (syndicats de communes, communautés de communes ou encore d'agglomération) et assure le traitement des déchets ménagers pour le compte de 282 communes représentant 272 846 habitants.



En se regroupant et en créant le SYDOM en 2000, les collectivités ont pu ainsi bénéficier d'économies d'échelle possibles grâce au principe fondateur de solidarité entre les hommes et les structures.

Le SYDOM Aveyron qui s'étend ainsi sur 8 661 km² intervient après la collecte des déchets réalisée par les collectivités adhérentes.

La compétence traitement englobe les opérations suivantes :

- Le regroupement et le transport des déchets ménagers avant leur traitement dans des sites dédiés agréés ;
- La valorisation et le recyclage ;
- L'élimination.

Le SYDOM Aveyron est titulaire des contrats avec les éco-organismes pour les emballages ménagers, les imprimés non sollicités et les déchets d'éléments d'ameublement.

18 intercommunalités et
le Conseil Départemental
282 communes
8 661 km²
272 846 habitants

2-UNE ORGANISATION ET DES EMPLOIS

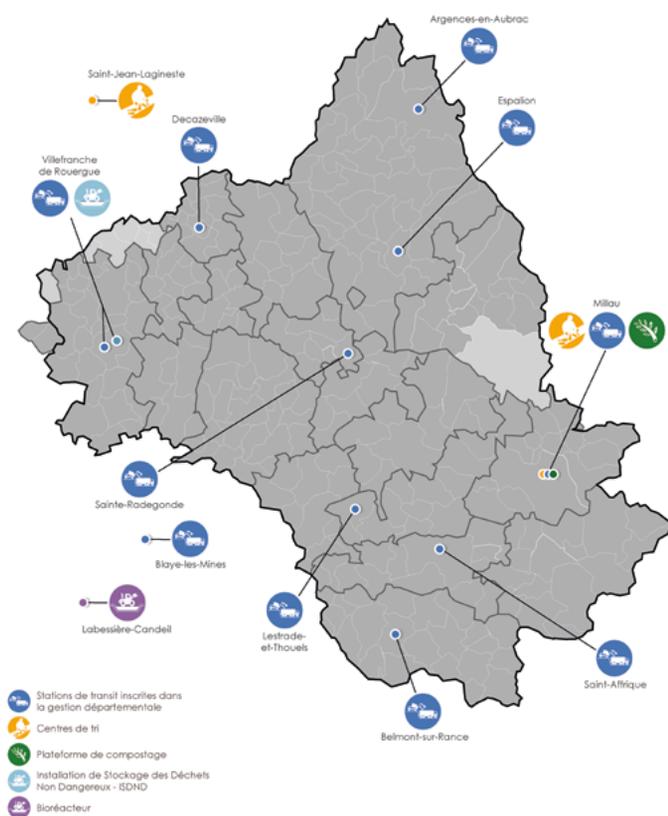
Le fonctionnement du SYDOM s'articule autour d'un comité syndical, un bureau, des groupes de travail et des services.

Pour exercer sa compétence, il s'est appuyé en 2018 sur différents équipements en tant que gestionnaire ou client :

- 2 centres de tri ;
- 1 plateforme de compostage des déchets verts ;
- 1 installation de stockage des déchets ;
- 1 bioréacteur ;
- 10 stations de transit.

Ce qui représente près de 100 emplois générés.

Les équipements de traitement et de valorisation :



Au 31 décembre 2018, l'effectif était de 12 personnes. Les besoins ponctuels de remplacement des agents sur les sites représentent un équivalent temps plein.

Le SYDOM s'est appuyé sur les collectivités de proximité pour assurer le fonctionnement des stations de transit d'Argences-en-Aubrac, Belmont-sur-Rance, Decazeville, Espalion, Lestrade-et-Thouels, Saint-Affrique, et Villefranche-de-Rouergue.



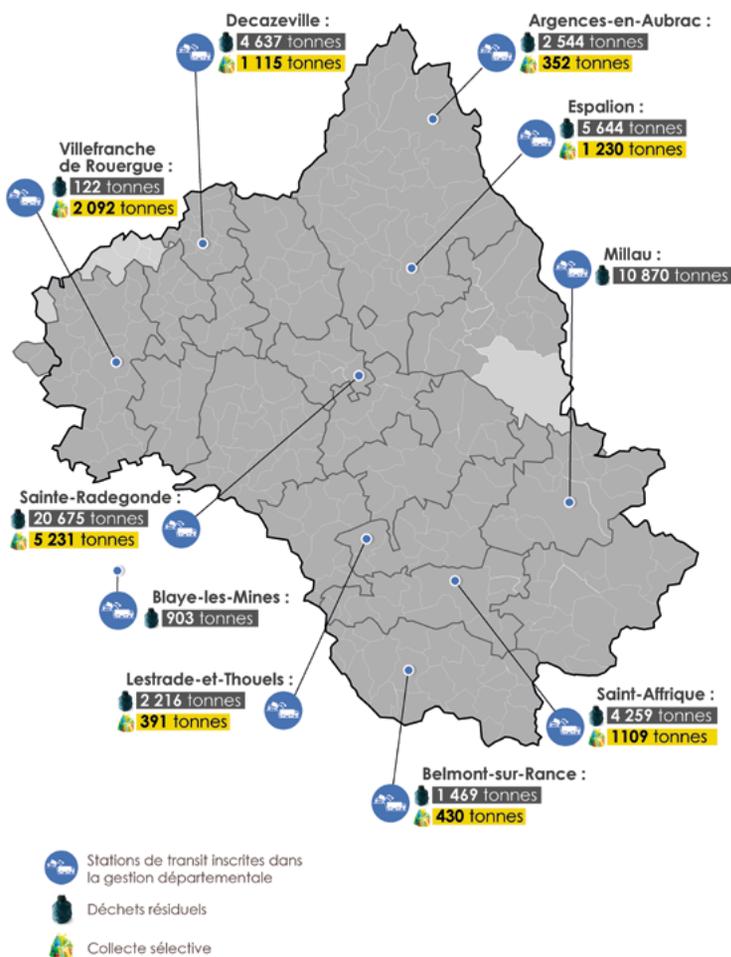


1-LES DÉCHETS TRANSPORTÉS

L'éloignement parfois important des zones de collecte vers les sites de traitement a incité le SYDOM à mettre en place des équipements de proximité dont le but est de regrouper les déchets et d'optimiser leur transport vers les centres de tri ou les installations de stockage. Ces équipements indispensables à la maîtrise des coûts et à la réduction des impacts environnementaux liés aux transports sont appelés stations de transit. Au 31 décembre 2018, le SYDOM s'appuie sur un réseau de 10 stations de transit.

En séparant l'activité " collecte " de l'activité " transport ", la rupture de charge réalisée dans une station de transit permet :

- Une gestion plus rationnelle des équipements et du personnel de collecte en amont : la rotation des bennes est, en effet, facilitée puisqu'il n'y a pas à parcourir de longues distances entre deux tournées de ramassage ;
- Une économie sur le coût du transport : un camion de grande capacité fait le trajet vers le site de valorisation ou d'élimination des déchets ménagers, à la place de plusieurs bennes de collecte;
- Une réduction de l'impact environnemental et des nuisances routières liés au transport, par une diminution globale du trafic,



- Une meilleure rentabilisation du traitement en aval. En effet, en réduisant les contraintes d'éloignement, le transit peut drainer davantage de déchets sur un secteur géographique plus vaste et faciliter l'exploitation optimale des unités de traitement.

La station de transit de Sainte-Radegonde est exploitée en régie par le SYDOM. La gestion de la station de transit de Millau a été confiée à un prestataire privé.

Pour les sites d'Argences-en-Aubrac, Belmont-sur-Rance, Decazeville, Espalion, Lestrade-et-Thouels, Saint-Affrique et Villefranche-de-Rouergue, ce sont les collectivités du territoire qui assurent le fonctionnement du transfert. Dans une logique de proximité, le SYDOM utilise depuis janvier 2013 la station de transit de Blaye gérée par le Syndicat Mixte TRIFYL (Tarn) pour une partie des ordures ménagères de la communauté de communes du Pays Ségali.

L'ensemble des prestations de transport des déchets a été confié à des prestataires privés (Liste en page 20).

En 2018, le SYDOM a assuré le transfert et le transport de :

- 11 950 tonnes de déchets ménagers recyclables ;
- 53 339 tonnes de déchets ménagers résiduels.

65 289
tonnes transportées en 2018
une augmentation de 2 069 tonnes par rapport à 2017





2-LA COLLECTE SÉLECTIVE

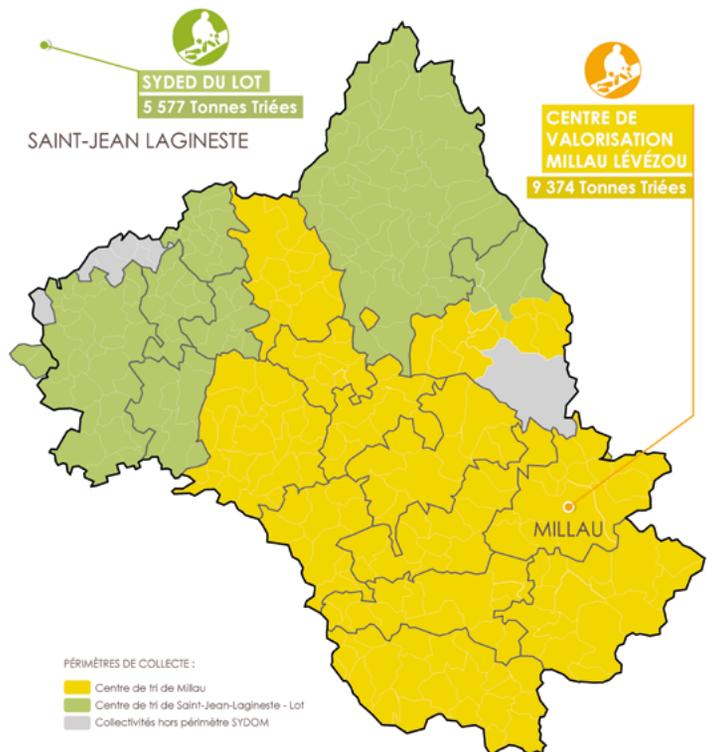
Toutes les collectivités aveyronnaises offrent à leurs habitants le service de la collecte sélective des emballages, en porte à porte, en bacs de regroupement ou en apport volontaire.

Le SYDOM a assuré le tri de 14 951 tonnes produites par 268 730 habitants grâce aux équipements suivants :

- Le centre de tri de Millau dont l'exploitation est confiée à la société Véolia Propreté ;
- Le centre de tri de Saint-Jean-Lagineste dans le cadre du partenariat passé avec le SYDED du Lot.

En 2018, avec une moyenne annuelle de 55,6 kg par aveyronnais, les produits de collecte sélective collectés ont progressé de + 0,95 kg/hab./an.

Le taux moyen d'erreurs de tri, appelées refus, a aussi augmenté. Il passe de 17,9 % en 2017 à 20,9 % pour l'année 2018. Les refus représentent tout de même 11,6 kg/hab./an contre 9,8 kg/hab./an en 2017.



14 951 tonnes triées
55.6kg/hab./an
+ 0,95 kg/hab./an entre 2017 et 2018
11,6 kg/hab./an d'erreurs de tri
forte augmentation entre 2017 et 2018 (+1,8 kg/hab./an)

3-LES PRODUITS CONDITIONNÉS

Le centre de valorisation de Millau a vu son activité de conditionnement de papiers, cartons ou plastiques préalablement triés, légèrement augmenter.

Par conditionnement, il est entendu la compaction et la mise en « balles carrées » des produits prêts à être valorisés. Ce conditionnement permet d'optimiser le chargement et le transport.

Ainsi, en 2018, 1 115 tonnes ont été mises en balles et valorisées dont :

- 904 tonnes de cartons ;
- 209 tonnes de papiers ;
- 2 tonnes de films plastiques.

Ces produits sont issus de points d'apports volontaires et des déchèteries gérés par les collectivités adhérentes au SYDOM et, pour une quantité moindre, d'entreprises.

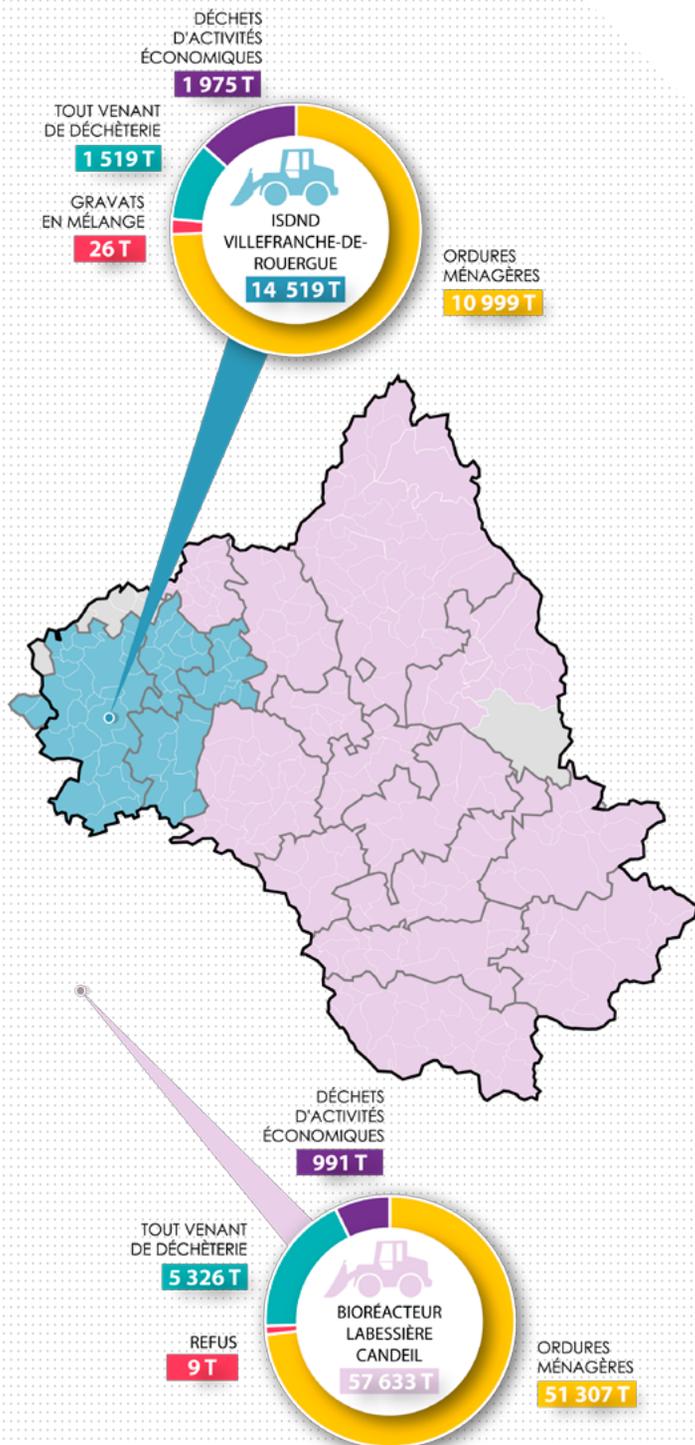
En 2018:

*1 115 tonnes
de papiers, cartons et
films plastiques
tonnes entre 2017
et 2018*

+100



4-LES DÉCHETS ENFOUIS



Pour assurer l'élimination de 72 152 tonnes de déchets (dont 62 306 tonnes d'ordures ménagères), le SYDOM s'est appuyé sur :

- L'installation de stockage des déchets non dangereux de Solozard exploitée en régie avec une cessation définitive de l'activité au 31 décembre 2018 ;
- Le bioréacteur de Labessière-Candeil (Tarn) dans le cadre du partenariat signé avec le Syndicat Mixte TRIFYL.

En 2018, 62 306 tonnes d'ordures ménagères ont été produites, soit une moyenne annuelle de 232 kg par aveyronnais. La production d'ordures ménagères a augmenté de 2,82 kg/hab/an.

62 306
Tonnes
d'ordures
ménagères
enfouies

232 kg/habitant/an
+2,8 kg/hab/an entre 2017 et 2018

PÉRIMÈTRES DE COLLECTE :

- Déchets résiduels traités sur le bioréacteur (Labessière Candeil - Tarn)
- Déchets résiduels traités sur l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux - ISDND (Villefranche-de-Rouergue)
- Collectivités hors périmètre SYDOM

5-L'INSTALLATION DE STOCKAGE DES DÉCHETS DE SOLOZARD

a. Une installation tournée vers la maîtrise des impacts sur l'environnement

Conformément au Code de l'Environnement, le SYDOM établit un rapport annuel dressant un bilan de l'activité de l'installation de stockage des déchets non dangereux de Solozard, consultable sur notre site internet : www.sydom-aveyron.com.

Le SYDOM s'est engagé dans une démarche environnementale pour son installation de stockage des déchets non dangereux de Solozard. La certification ISO 14 001 par l'organisme AFNOR Certification est effective depuis 2014.

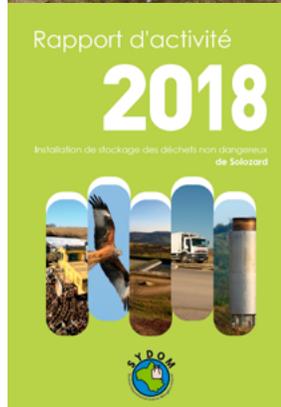
Elle est le fruit d'une politique environnementale volontariste qui vise à :

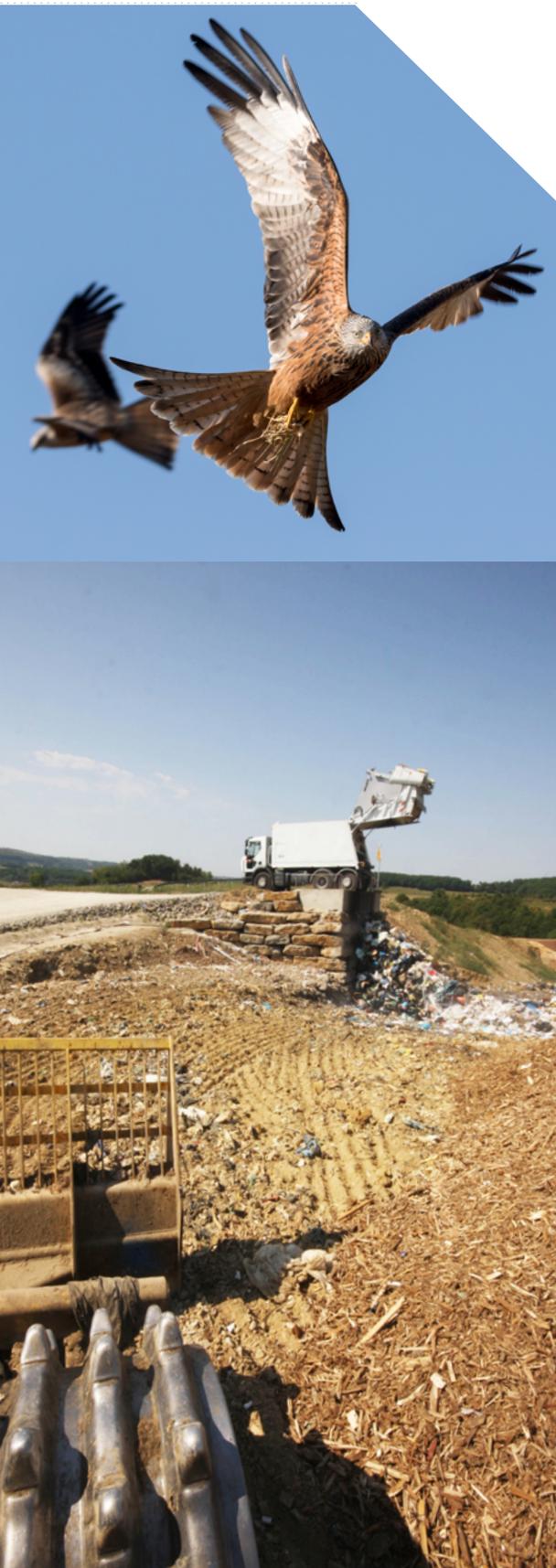
- Prévenir toute pollution du milieu environnant;
- Respecter la législation et les autres exigences en vigueur qui nous sont applicables;
- S'inscrire dans une démarche d'amélioration continue.

Elle permet aussi à l'ensemble des clients de l'installation de stockage des déchets non dangereux de Solozard d'avoir un dégrèvement sur la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP). La certification permet d'appliquer une TGAP de 33 € HT la tonne au lieu de 41 € HT la tonne sans dégrèvement, soit une économie de 116 152 € HT pour nos clients (collectivités et entreprises).

D'autres actions concrètes sont mises en place dans le fonctionnement du site. Afin de mieux maîtriser les nuisances olfactives et les envols :

- La surface exploitée de l'installation de stockage est réduite;
- Les déchets sont recouverts chaque fin de semaine ;
- Pour les zones dont l'exploitation est achevée, la couverture définitive et le captage du biogaz sont mis en place dans les meilleurs délais.





b. La plateforme de nourrissage

Pendant la période d'hivernage soit d'octobre à mars, la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), par le biais de ses adhérents, alimente la placette destinée au milan royal une à deux fois par semaine à partir de déchets carnés des abattoirs de Villefranche-de-Rouergue. Il convient de rappeler que les modalités d'implantation et de gestion des placettes d'alimentation sont régies par une réglementation spécifique et font l'objet d'un agrément délivré par la Préfecture à la LPO. Les observations réalisées par les membres de la LPO ont permis de confirmer la très bonne fréquentation de la placette.

c. La fermeture du site au 31 décembre

L'installation de stockage des déchets non dangereux de Solozard créée en 1979, ayant récemment atteint sa limite de capacité de stockage a fermé ses portes le 31 décembre 2018. L'exploitation reste sous surveillance pour une durée de 25 à 30 ans. Le traitement des jus, appelés lixiviats et des rejets gazeux sera contrôlé régulièrement. La placette destinée au nourrissage du milan royal restera quant à elle active.

6-LE BIORÉACTEUR DE TRIFYL

La collaboration entre le SYDOM Aveyron et le Syndicat Mixte TRIFYL (Tarn) s'inscrit dans une logique d'économie d'échelle et d'aménagement du territoire, et répond aux objectifs actuellement définis par la réglementation communautaire et nationale prévoyant :

- Une optimisation du transfert et du traitement des déchets ménagers et assimilés, notamment par la réduction des distances et des volumes transportés pour les déchets résiduels ;
- Une meilleure valorisation des déchets grâce, notamment, à la valorisation énergétique des déchets résiduels, sous forme d'électricité et de biométhane offerte par la technique du bioréacteur, implanté à Labessière-Candeil.



7-LES DÉCHETS VERTS

La plateforme de compostage des déchets verts du centre de valorisation des déchets de Millau a permis de traiter 2 238 tonnes de déchets verts et d'écouler 1 219 tonnes de compost.

L'exploitation de cet équipement a été confiée à la société Véolia Propreté.

Les déchets proviennent à 87 % des collectivités du Millavois.

La part de professionnels utilisant cette installation demeure minoritaire.

2 238 tonnes
de déchets verts

+ 278 tonnes entre 2017 et 2018

1219 tonnes de
compost



Les indicateurs financiers



1-LE BUDGET DU SYDOM

Le budget du SYDOM est de 26 886 238,93 €. Il s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 16 029 002,14 € pour la section de fonctionnement et 10 837 236,79 € pour la section d'investissement.

2-LES MODALITÉS DE FINANCEMENT

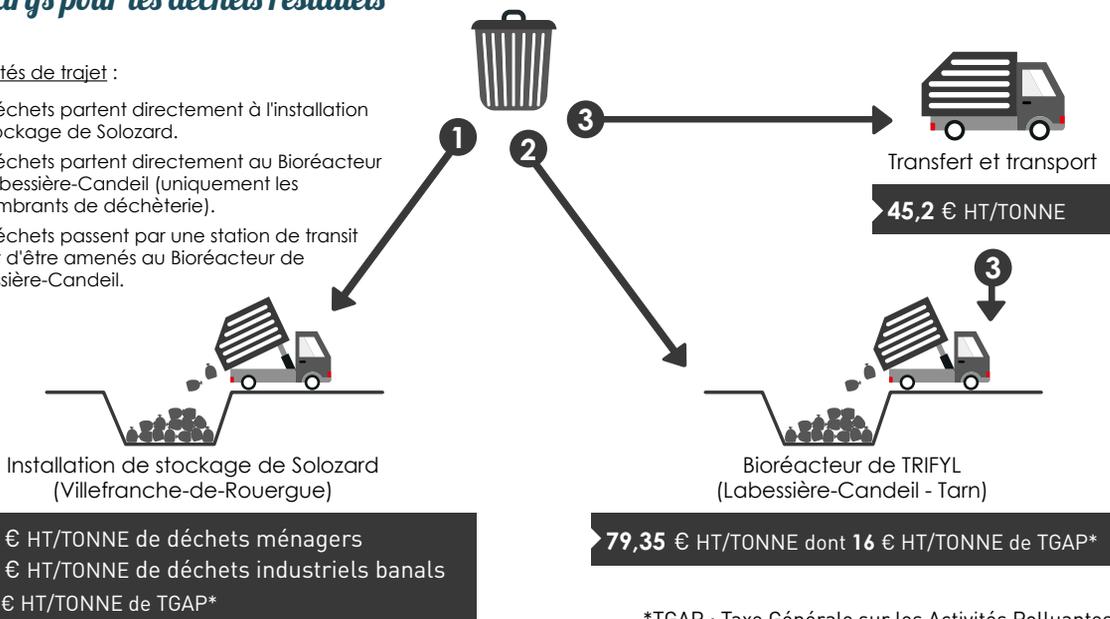
Le SYDOM ne perçoit ni taxe d'enlèvement des ordures ménagères ni redevance. Les participations des collectivités sont calculées, pour l'année, en fonction des dépenses et des recettes prévisionnelles et se répartissent entre :

- une contribution à l'habitant qui n'a pas évolué depuis 2004 et qui s'élève à :
 - 0,568 € HT par habitant pour le département,
 - 1,136 € HT par habitant pour les autres collectivités adhérentes
- une contribution à la tonne traitée dont le détail figure sur les schémas suivants :

a. Les tarifs pour les déchets résiduels

3 possibilités de trajet :

- 1 Les déchets partent directement à l'installation de stockage de Solozard.
- 2 Les déchets partent directement au Bioréacteur de Labessière-Candeil (uniquement les encombrants de déchèterie).
- 3 Les déchets passent par une station de transit avant d'être amenés au Bioréacteur de Labessière-Candeil.

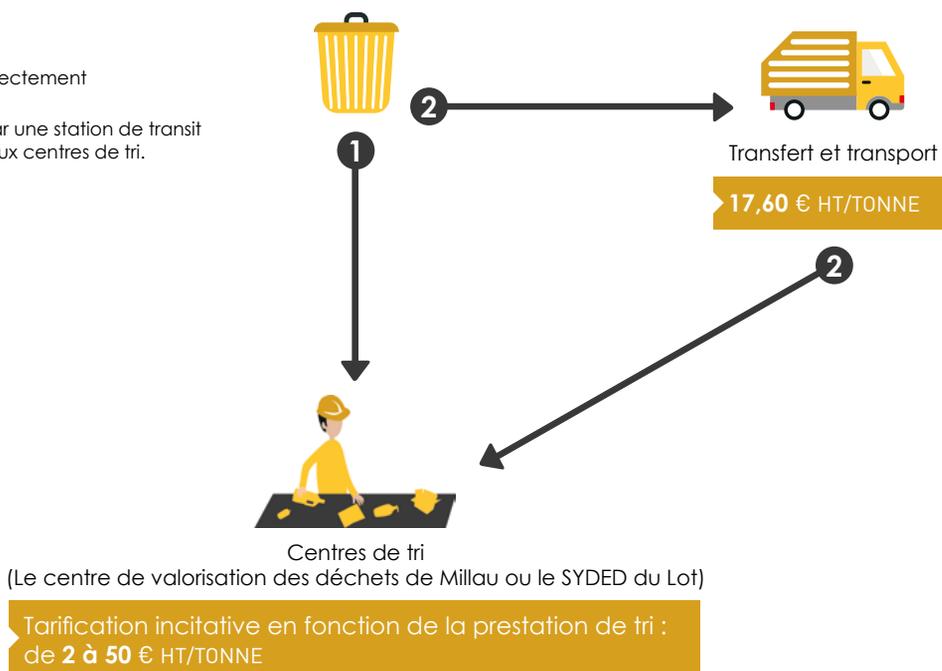


*TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes

b. Les tarifs pour la collecte sélective, une tarification incitative

2 possibilités de trajet :

- 1 Les déchets partent directement aux centres de tri.
- 2 Les déchets passent par une station de transit avant d'être amenés aux centres de tri.



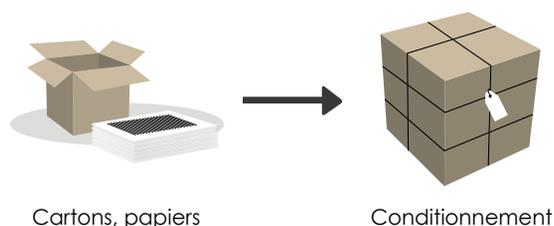
Une nouvelle tarification de la prestation de tri a été mise en place en 2017. Elle est le fruit d'un travail mené par les élus en 2016. Leur volonté est d'avoir une politique tarifaire simple : plus je trie et moins il y a d'erreurs de tri (refus), plus le tarif appliqué est bas. Ainsi, une collectivité ayant collecté 60 kg par habitant et par an avec un taux moyen d'erreur de tri de 15 % se voit appliquer un tarif de 8 € HT par tonne collectée. Cette même tarification s'applique à l'année 2018.

Grille tarifaire applicable aux clients adhérents au SYDOM :

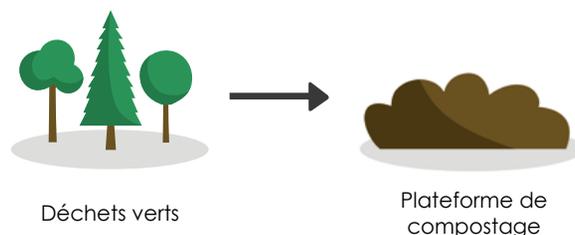
PRIX UNITAIRE HT		PERFORMANCE DE COLLECTE (KG/HAB./AN)			
		P < 46	46 ≤ P < 52	52 ≤ P < 58	P ≥ 58
TAUX DE REFUS	T _{Refus} < 12,5 %	32 €	12 €	7 €	2 €
	12,5 % ≤ T _{Refus} < 18,5 %	38 €	18 €	13 €	8 €
	T _{Refus} ≥ 18,5 %	50 €	30 €	25 €	20 €

c. Les tarifs pour le conditionnement et la plateforme de compostage

Centre de valorisation des déchets de Millau :



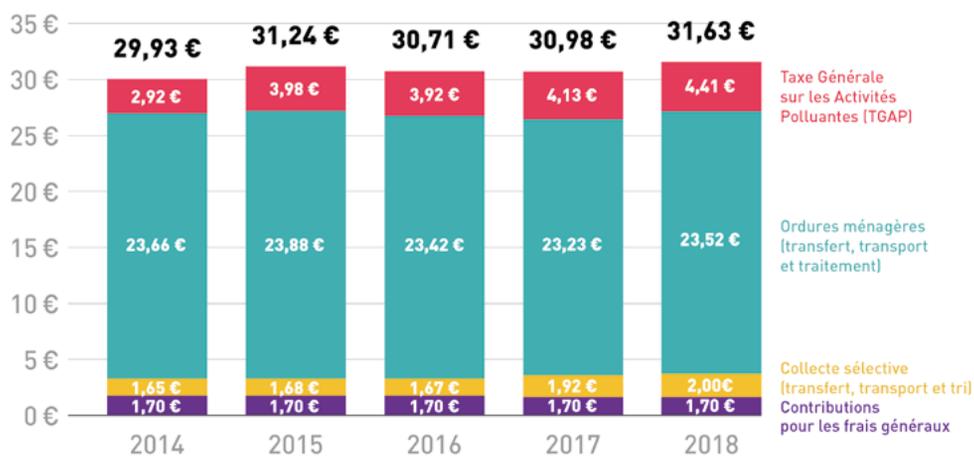
La prestation de conditionnement s'élève à 36,50 €/T.
Ce montant est déduit des recettes rétrocédées sur la revente du papier/carton.



51,10 € HT/TONNE

3-LE PRIX DU TRAITEMENT DES DÉCHETS EN AVEYRON

Évolution annuelle du tarif moyen pondéré ramené à l'habitant.



La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) pèse lourd sur les contribuables aveyronnais puisqu'elle représente 4,41 € HT par habitant.

4-UNE POLITIQUE TARIFAIRE RIGOUREUSE

Depuis 2008, les élus du SYDOM ont privilégié une politique tarifaire visant à maîtriser les dépenses dont le SYDOM a le contrôle.

D'autres paramètres extérieurs viennent grever les tarifs :

- la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) ;
- la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA).

a. L'installation de stockage des déchets non dangereux de Solozard

Sur l'installation de stockage des déchets non dangereux de Solozard, le prix du traitement HT des ordures ménagères suit les évolutions conjoncturelles et le coût des travaux.

Les hausses consécutives de la TGAP et de la TVA ont considérablement alourdi la facture de nos collectivités adhérentes ; en effet la TGAP représente 1/3 du prix à la tonne.

L'Etat contribue donc de manière conséquente à l'évolution du coût de traitement des déchets.

Évolution du prix du traitement à la tonne HT pour l'installation de stockage de Solozard :



b. Le traitement, le transfert et le transport

Avec l'externalisation du traitement des déchets à Labessière-Candeil géré par TRIFYL dans le Tarn, le prix global transfert, transport et traitement suit une progression conjoncturelle maîtrisée.

Les contributions versées à l'Etat, qu'il s'agisse de la TGAP ou de la TVA, viennent moduler de façon conséquente le prix du traitement des déchets.

Évolution du prix global à la tonne HT à partir des quais de transfert :



5-LES SOUTIENS FINANCIERS

TYPE DE SOUTIEN	SOMME PERÇUE
Soutiens CITEO emballages (Liquidatif 2017 + 4 Trimestres 2018)	2 362 523 €
Soutien au Développement Durable (CITEO) 2016	16 385 €
Revente matériaux (du 01/01/2018 au 31/12/2018 - Hors papier collectivités)	1 487 567 €
Soutien Eco-Mobilier 2017	600 €
TOTAL	3 867 075 €

Les indicateurs financiers



6-PRODUITS DES DROITS D'ACCÈS AUX CENTRES DE TRAITEMENT

PRESTATIONS	PRESTATAIRES	MONTANT ANNUEL HT
Centre de valorisation des déchets de Millau	Collectivités	1 620 549 €
	Entreprises	86 371 €
Installation de stockage des déchets non dangereux de Solozard	Collectivités	1 176 026 €
	Entreprises	85 886 €

7-LE MONTANT ANNUEL DES PRINCIPALES PRESTATIONS RÉMUNÉRÉES À DES ENTREPRISES SOUS CONTRAT

PRESTATIONS	PRESTATAIRES	MONTANT ANNUEL HT
Traitement des déchets ménagers aveyronnais	Syndicat Mixte TRIFYL	4 575 985 €
Exploitation du centre de valorisation des déchets de Millau	Véolia Propreté	2 662 584 €
Tri des produits de collecte sélective de l'Ouest Aveyron	SYDED du Lot	1 060 296 €
Station de transit de Sainte-Radegonde : transport des déchets	Transports CAUSSANEL	322 217 €
Station de transit du centre de valorisation des déchets de Millau : transport des déchets	Société Méditerranéenne de Nettoyement	38 040 €
	Transports MARTY	204 887 €
Station de transit d'Argences-en-Aubrac : transport des déchets	Etablissement Boix	116 531 €
Station de transit de Saint-Affrique : transport des déchets	Transports ARLES	9 079 €
	Transports MARTY	90 515 €
Station de transit de Lestrade-et-Thouels : transport des déchets	Transports CAZOTTES	58 112 €
Station de transit d'Espalion : transport des déchets	Transports CAUSSANEL	124 319 €
Station de transit de Decazeville : transport des déchets	Transports CAUSSANEL	86 931 €
Station de transit de Villefranche-de-Rouergue : transport des déchets	Transports MARTY	67 750 €
Valorisation en Combustible Solide de Récupération (CSR) des refus du centre de tri de Millau	Recycling Connexion	149 653 €
TOTAL		9 566 900 €

Les indicateurs environnementaux

1-DIMINUER LA QUANTITÉ DE DÉCHETS MÉNAGERS PRODUITS

Conformément à l'article L. 541-1 du Code de l'environnement, le SYDOM et ses collectivités adhérentes sont tenus par des objectifs en matière de prévention et de valorisation des déchets. L'atteinte de ces objectifs demeure un enjeu partagé avec les Aveyronnais et les entreprises à l'échelle du territoire.

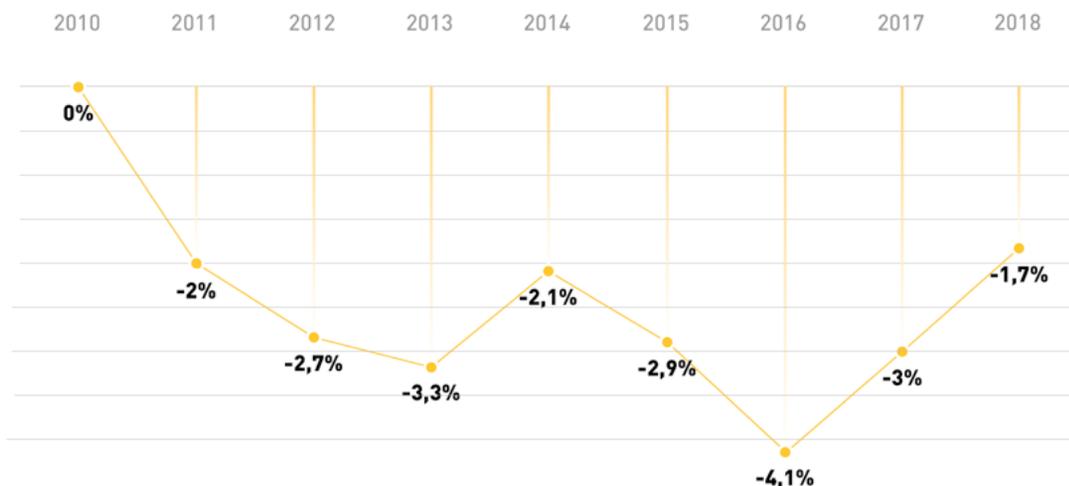
La quantité de déchets ménagers et assimilés produits par habitant doit diminuer de 10 % en 2020 par rapport à 2010.

Les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) correspondent à la totalité des déchets des ménages et des activités économiques pris en charge par le service public hors déblais et gravats.

Par DMA, il faut donc entendre les ordures ménagères résiduelles, la collecte sélective dans son ensemble (verre compris) et les déchets des ménages et des entreprises collectés en déchèterie.

Ne gérant pas les déchèteries, le SYDOM assure un suivi des quantités de déchets ménagers et assimilés produits, limités aux ordures ménagères, à la collecte sélective et au verre.

Ratio à l'habitant : ordures ménagères + collecte sélective + verre



Avec comme année de référence 2010, on constate une baisse progressive des quantités cumulées d'ordures ménagères, de collecte sélective et de verre produits jusqu'en 2016. Depuis 2016, on constate une remontée du fait notamment d'une production plus importante de collecte sélective et de verre.

Les indicateurs environnementaux



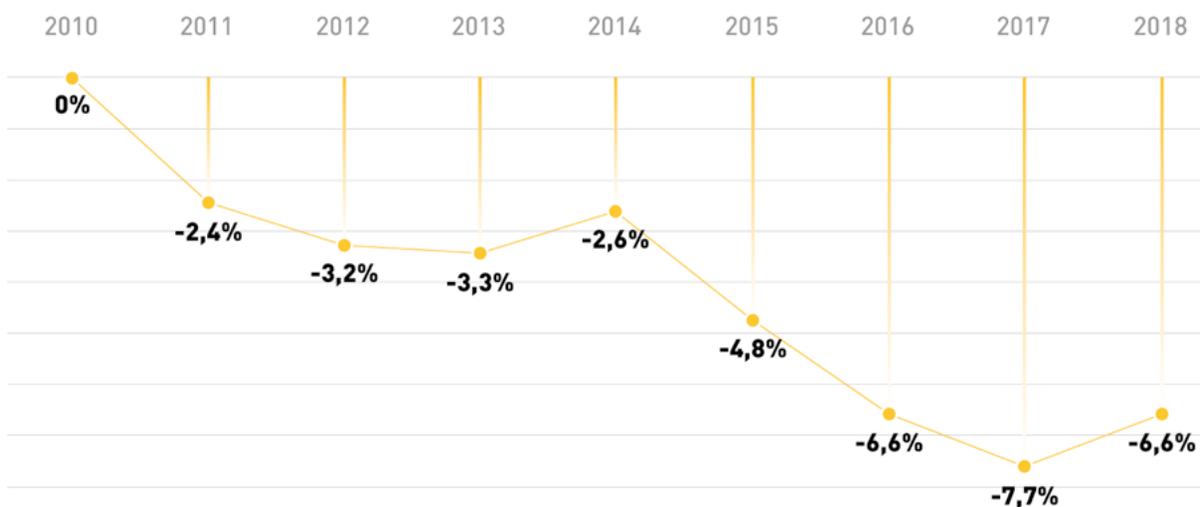
2-DIMINUER LA QUANTITÉ DE DÉCHETS ENFOUIS

La quantité de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage doit baisser de 30 % en 2020 par rapport à 2010 et de 50 % en 2025.

Par déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage, il est entendu les déchets non dangereux de type ordures ménagères, déchets d'activités économiques, tout venant de déchèterie, refus de tri ...

Le SYDOM suit uniquement l'évolution des flux d'ordures ménagères et de refus de tri, déchets dont il a la gestion.

Ratio à l'habitant : ordures ménagères + refus enfouis



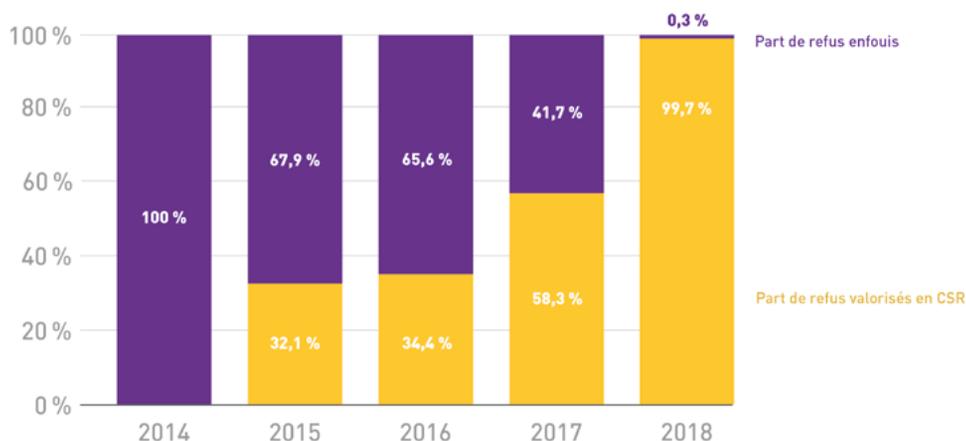
On constate une nette baisse des quantités d'ordures ménagères enfouies depuis l'année 2010 avec une baisse prononcée à partir de 2015, année à partir de laquelle une valorisation des refus du centre de tri de Millau a été lancée. Néanmoins, l'année 2018 observe une légère remontée des chiffres expliquée par une reprise de l'activité économique avec une incidence à la hausse sur la consommation des ménages.

-6,6% d'ordures ménagères enfouies par habitant en 2018 par rapport à 2010

3-DÉVELOPPER LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES DÉCHETS NE POUVANT ÊTRE RECYCLÉS EN L'ÉTAT

Il subsiste dans le gisement des déchets une fraction qui ne peut être recyclée en l'état des techniques disponibles et qui résulte d'une collecte séparée ou d'une opération de tri. Cette fraction correspond notamment aux erreurs de tri (refus). La valorisation énergétique de cette fraction a été développée. Par valorisation énergétique, il est entendu l'incinération avec production d'énergie ou la valorisation en Combustibles Solides de Récupération (CSR). La valorisation des refus du centre de tri de Millau en CSR a été expérimentée et étendue à l'ensemble des refus du centre de tri courant 2017. Pour la part de collecte sélective triée par le SYDED du Lot au centre de tri de Saint-Jean-Lagineste, les refus sont incinérés depuis le 1^{er} janvier 2018 et permettent également une valorisation énergétique.

Évolution de la part de refus valorisée énergétiquement :



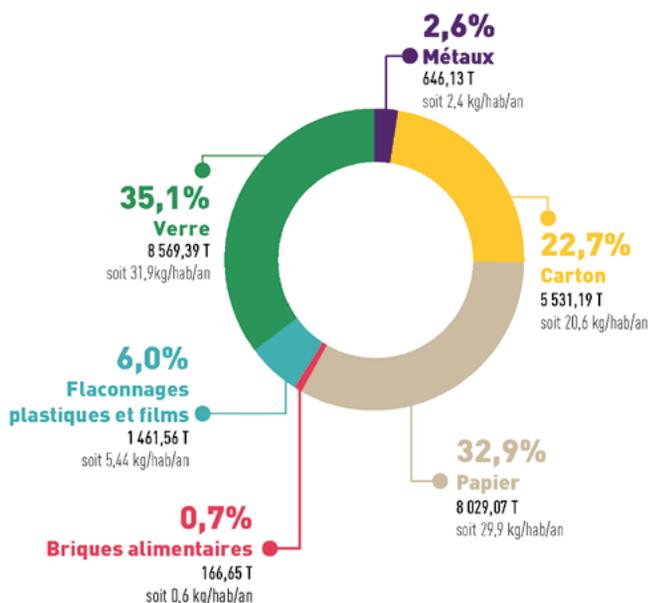
4-AUGMENTER LES QUANTITÉS DE DÉCHETS VALORISÉS

a. 90,8 kg de déchets recyclables valorisés

En 2018, chaque Aveyronnais a permis de valoriser 90,8 kg, soit 0,6 kg de moins qu'en 2017. Cela représente 24 404 tonnes valorisées. Dans les gisements de papiers et de cartons, le SYDOM a intégré les matériaux issus des déchèteries et des points d'apport volontaire gérés par les collectivités adhérentes.

24 404 tonnes
valorisées en 2018

-0,6 kg/hab./an entre 2017 et 2018
90,8 kg/hab/an
94,1 % du gisement des emballages est capté



Les indicateurs environnementaux



b. 93% des emballages ménagers captés

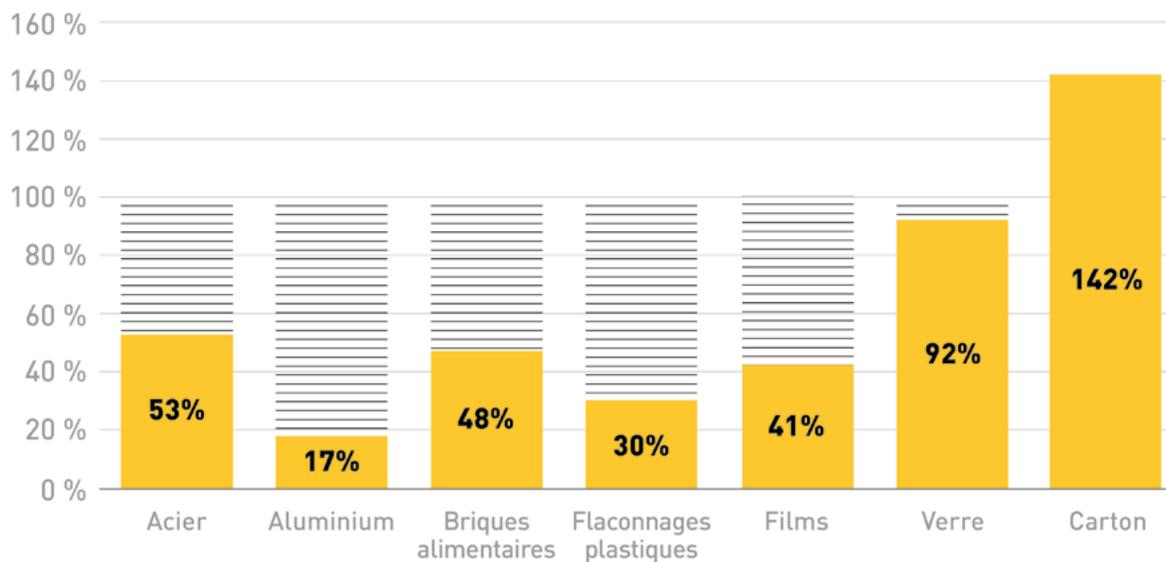
Le taux de recyclage matière doit être porté à 75 % des emballages ménagers depuis 2012, conformément aux exigences du Grenelle de l'Environnement.

Cet objectif porte sur les emballages uniquement ; le papier n'entre pas en compte.

Avec 60,9 kg/hab./an valorisés sur un gisement d'emballages de 72,3 kg/hab./an, 94,1 % des emballages ménagers ont ainsi été recyclés et valorisés en 2018.

Le gisement de référence s'appuie sur les données fournies par l'éco-organisme en charge des emballages ; CITEO et ne porte que sur les emballages des ménages. Le taux de captage du carton est supérieur à 100 % car il comprend des cartons issus d'activités économiques non pris en compte dans les gisements de CITEO.

Part du gisement des emballages captée en 2018 :



Nombres de déchets ménagers recyclables demeurent encore présents dans les sacs noirs. Il convient donc de poursuivre l'effort et d'améliorer les performances de certains matériaux tels que les métaux, les bouteilles et flaconnages plastiques et les briques alimentaires.

c. Le bilan environnemental du recyclage



≈ 28 713 tonnes de matières premières économisées

Pétrole, gaz naturel, sable, bois, minerais ...



≈ 8 929 tonnes de CO2 évitées

Émission domestique annuelle de gaz à effet de serre équivalent à une commune de 5 200 habitants.



≈ 671,8 millions de litres d'eau économisés

Consommation annuelle d'une commune de 12 000 habitants.



≈ 170 029 MWh économisés

Consommation annuelle d'un bassin de population de 16 500 habitants.

Ces chiffres estimés d'après les quantités de déchets recyclés en Aveyron, démontrent que le geste de tri a un réel impact bénéfique sur l'environnement en limitant les rejets de gaz à effet de serre et en préservant les ressources naturelles.

5-ETENDRE PROGRESSIVEMENT LES CONSIGNES DE TRI À L'ENSEMBLE DES EMBALLAGES PLASTIQUES

En collaboration avec ses collectivités adhérentes, le SYDOM s'est engagé en décembre 2018 à moderniser le Centre de Tri de Millau en vue du passage à l'extension des consignes de tri (ECT) à l'ensemble des emballages plastiques sur tout le territoire aveyronnais d'ici à fin 2021.

A l'heure actuelle, nous trions les emballages en plastique suivants :



L'extension des consignes de tri portera sur :



L'extension des consignes de tri des emballages plastiques vise ainsi à simplifier la consigne donnée aux habitants, et va permettre de valoriser une plus grande quantité de déchets d'emballages et de papiers et répondre ainsi aux objectifs de la loi de transition énergétique pour la croissance verte. Afin de préparer au mieux le passage à l'ECT et d'en mesurer toutes les incidences, le SYDOM et ses collectivités adhérentes ont mené à bien une étude commune qui a dégagé les éléments suivants:

- Un seul flux : le multimatériaux ;
- Une collecte capable d'absorber le passage à l'ECT sans évolution majeure des dotations et des tournées ;
- Des équipements de transfert adaptés et en nombre suffisant ;
- La pertinence du maintien d'un centre de tri départemental sur le périmètre du site existant en tri poussé ;
- Un gisement annuel global attendu de 25 000 T en 2035.

Un contrat
départemental
pour les DEA*

*DEA : Déchets d'Eléments d'Ameublement

1-UN CONTRAT, PLUS D'EFFICACITÉ

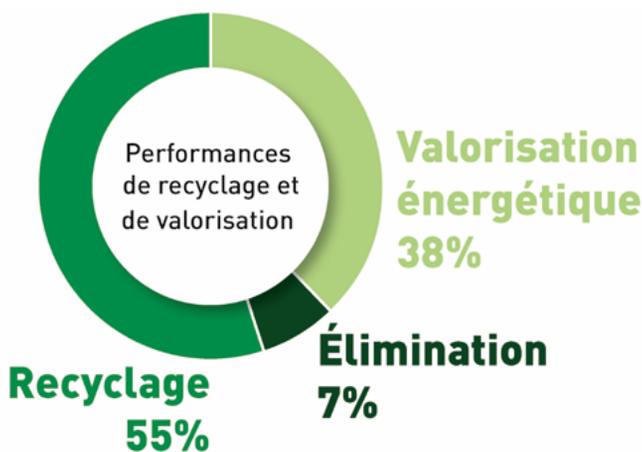
Depuis le 1er juin 2015, le SYDOM a contractualisé avec Eco-Mobilier pour les Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA) afin de permettre aux collectivités aveyronnaises de bénéficier d'un plan de déploiement de la collecte séparée des DEA et de soutiens plus favorables qu'à titre individuel.

Cette contractualisation permet aux collectivités qui collectent des meubles en déchèteries d'obtenir un soutien financier et de valoriser dans les meilleures conditions ce type de déchets.

Les déchèteries aveyronnaises ont ainsi collecté, en 2018, 2441,02 tonnes de déchets d'éléments d'ameublement, soit 16,7 kg par habitant. Au 31 décembre 2018, toutes les déchèteries aveyronnaises disposant d'un espace suffisant sont dotées d'une benne Eco-Mobilier. 37 déchetteries sont ainsi équipées soit 74 % d'entre elles sur le territoire aveyronnais.

2 441

tonnes de DEA
collectées en 2018
16,7 kg/hab/an



écomobilier
COLLECTER · TRIER · RECYCLER



2-LE SOUTIEN AUX COLLECTIVITÉS

Le SYDOM a un rôle de coordinateur et de gestionnaire du contrat (suivi, déclaration ...). L'ensemble des soutiens est directement versé aux collectivités. Ainsi pour l'année 2018, le total des soutiens s'est élevée à environ 217 500 €.

Depuis l'entrée en vigueur du contrat soit du 15 juin 2015 jusqu'au 31 décembre 2018, c'est une somme de 902 303 € qui a été versée aux collectivités pour la filière DEA.

Des outils de communication spécifiques sont spécialement réalisés dans le cadre du dispositif Eco-mobilier.

Afin de présenter la filière de collecte et de recyclage des meubles usagés à la population, le SYDOM équipe les collectivités bénéficiant d'une benne Eco-mobilier sur leur déchèterie de plaquettes, affiches, banderoles, communiqués de presse et signalétiques.

Comme tous les éco-organismes, Eco-Mobilier apporte des soutiens à ces actions. Le SYDOM prend en charge l'ensemble des dépenses liées au démarrage opérationnel en personnalisant avec leurs logos, des outils choisis par chaque collectivité.



Des solutions de proximité pour recycler votre mobilier

ENVIRONNEMENT Depuis la fin du mois de Novembre, votre mobilier a un nouvel avenir dans vos déchetteries de La Cavalerie et Cornus. Ce service est réservé aux particuliers. Après le verre, les emballages, les papiers, les appareils électriques ou le textile, c'est au tour des meubles de rentrer dans une filière de recyclage. Grâce à la signature d'un contrat conclu entre le SYDOM Aveyron et Eco-mobilier, le recyclage du



Renforcer la communication



1-LA CAMPAGNE DE COMMUNICATION 2018

« *Trions plus, trions plus fort !* »

La campagne de communication lancée en novembre 2018 a pour slogan « Trions plus, trions plus fort ». Avec elle, une nouvelle mascotte fait son apparition. Ce « gentil monstre poubelle » a permis de faire passer les bons messages aux grands, comme aux petits. En effet, le tri est une affaire de tous et les enfants, par leur prise de conscience des problématiques environnementales actuelles, sont les premiers acteurs pour faire évoluer nos gestes de tri au quotidien. A cette affiche, a été jointe la lettre d'information distribuée dans les boîtes aux lettres aveyronnaises au mois de décembre. Faisant le rappel des actualités du SYDOM et des consignes de tri, elle s'accompagnait d'un guide du tri nouvelle génération. Cette campagne de communication rappelle les consignes et incite au geste de tri. L'augmentation de ces gestes permettra de diminuer les quantités des déchets non valorisés et de recycler plus d'emballages afin d'économiser les ressources naturelles et diminuer l'utilisation des ressources fossiles.

2-LA SENSIBILISATION EN MILIEU SCOLAIRE

L'Education au Développement Durable est aujourd'hui ancrée dans toutes les disciplines et ce, durant l'ensemble de la scolarité. Le SYDOM Aveyron propose une animation pédagogique d'une demi-journée sur la thématique des déchets, destinée aux classes de CE2, CM1 et CM2 des établissements scolaires situés sur son périmètre d'action.

Assurées par le CPIE du Rouergue pour le compte du syndicat départemental, ces animations scolaires prises en charge par le SYDOM à hauteur de 80% du coût, sont indispensables car elles permettent d'initier très tôt aux bonnes pratiques environnementales en matière de prévention et de tri des déchets. 21 animations ont donc été réalisées durant l'année scolaire 2017/2018 permettant de sensibiliser 585 jeunes aux gestes éco-citoyen.



Afin de concrétiser ces sensibilisations réalisées par le CPIE, les enseignants ou les agents de collectivité, le SYDOM finance le transport des établissements scolaires pour la visite des équipements de traitement et de valorisation (centres de tri de Millau et Saint-Jean-Lagineste, installation de stockage des déchets de Villefranche de Rouergue, bioréacteur de Labessière-Candeil). Ce transport est soutenu à hauteur de 1 euro le kilomètre. En 2018, 8 établissements scolaires ont bénéficié de ce soutien représentant ainsi un montant de 1 279 euros versés par le SYDOM.

3-LES VISITES GRATUITES ET OUVERTES À TOUS DES ÉQUIPEMENTS DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION

Afin de découvrir les diverses étapes du traitement et de la valorisation des déchets en Aveyron, le SYDOM a invité tous les publics à venir découvrir gratuitement le Centre de Valorisation des Déchets de Millau ainsi que l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de Solozard. Ces visites ont été très plébiscitées en 2018 et rencontrent un public toujours plus nombreux. Ainsi, 39 visites ont été effectuées dans l'année regroupant un peu plus de 1 046 visiteurs.



21 animations en milieu scolaire
pour un total de **585** élèves

39 visites de nos installations
soit **1 046** curieux sur nos sites

SYDOM Les **Magiciens du TRI!**

à L'ÉCOLE!
Je dépose dans mon sac/bac de tri

- Emballages en carton: cartons de gelules, boîtes de mouchoirs, briques de jus de fruits, etc.
- Bouteilles et flacons en plastique (avec bouchons): bouteilles d'eau, de jus de fruits, de savon à boire, etc.
- Sacs et films en plastique étirable: sacs de caisse, films emballant les bouillottes, le papier toilette, les sacs, etc.
- Emballages métalliques: canettes de soda, etc.
- Tous les papiers: brochures, documents, magazines, journaux, etc. Non déchirés!

à LA MAISON!
Je pense à trier mes emballages

- Bouteilles et flacons de produits d'entretien ménager
- Les emballages en carton
- Les emballages métalliques
- Tous les papiers
- Bouteilles et flacons de produits d'hygiène
- Bouteilles et flacons de produits alimentaires
- Films de suremballages en plastique étirable

et AUSSI ...
Je dépose dans la colonne à verre

- Flacons
- Bouteilles
- Pots, bocaux

Les FAUX AMIS du TRI!
Je les jette dans le sac réservé aux ordures ménagères

- Denrées, crayons, règles en bois (idéalement), tubes de colle, trombones, gardes en plastique, emballages en plastique de bouillons, de pilules, gobelets en plastique, pots de yaourt, etc.

Si tu veux en savoir plus, tu peux te rendre sur le site internet du SYDOM Aveyron : www.sydom-aveyron.com

SYDOM CITEO

Renforcer la communication



4-LA VISITE DES INSTALLATIONS PAR LES ÉLUS

En 2018 les élus du SYDOM ont pu visiter le Centre de Valorisation de Millau Lévézou et le centre de Stockage de Solozard. Ces visites permettent aux élus du département à travers un rendez-vous tourné vers les problématiques institutionnelles liées à la gestion des déchets, de mesurer les avancées en matière de recyclage et de valorisation.

5-LES FORMATIONS DESTINÉES AUX GARDIENS DE DÉCHÈTERIES

La mise en place des bennes Eco-mobilier dans les 18 dernières déchèteries pouvant bénéficier de ce dispositif, a été précédée par la formation des gardiens concernés : présentation des nouvelles consignes concernant les déchets d'éléments d'ameublement, information sur les filières de recyclage, gestion informatique des enlèvements, etc. A l'issue de cette journée, chacun est reparti avec la signalétique propre à sa déchèterie.





Rapport d'activité édité par

le SYDOM Aveyron

3, place de la Mairie 12510 OLEMPS

Directeur de la publication :

Patrice COURONNE,
Président du SYDOM Aveyron.

Conception graphique :

ICOM - www.icom-communication.fr

Infographie/mise en page/préresse :

SYDOM Aveyron

Impression :

Groupe Burlat
Tirage en 500 exemplaires
Juin 2019

Crédits photographiques :

SYDOM Aveyron, Freepik,
CITEO (Pierre ANTOINE, William Alix SIPA).

Agence et imprimeur certifiés FSC et PEFC.



**Syndicat Départemental des
Ordures Ménagères de l'Aveyron**

3, place de la Mairie - 12510 Olemps
Tél. 05 65 68 34 49 - Fax 05 65 68 34 41
contact@sydom-aveyron.com
www.sydom-aveyron.com

